

CP - Inscription en école maternelle jusqu'au 31 mars

Les parents ont jusqu'au mercredi 31 mars pour inscrire leur enfant en école maternelle par mail (inscriptionmaternelle@colmar.fr), en transmettant en pièces jointes le livret de famille (page parents, enfant) et un justificatif de domicile.

Après réception du mail, le service de l'enseignement contacte les parents. Un numéro de téléphone est donc à indiquer dans le mail.

Jusqu'au 31 mars, l'inscription peut également se faire directement et sans rendez-vous au service de l'enseignement primaire (situé 8 rue Rapp) du lundi au vendredi de **8h30 à 11h30** et de **14h00 à 17h30**. Dès le 8 mars et (jusqu'au 31 mars), l'antenne Ouest de la Mairie (5 rue de Zurich) accueillera également les parents de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Pour l'inscription, se munir impérativement du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pour toute information complémentaire : 03 89 20 67 48.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr